

vieilles vérités démodées pour régler ces problèmes. On mentionne le nom d'un républicain de l'État de New York, qui a prononcé un discours à la Chambre. J'ai obtenu le texte de certains de ses discours. Voici un homme, M. Jack Kemp, qui dit au Congrès des États-Unis la même-chose que le député de Don Valley et moi-même essayons de faire comprendre ici depuis deux ou trois ans. Nous avons certes lieu de parler hautement de cette nouvelle économie qui est l'œuvre d'un Canadien. Nous n'avons jamais entendu parler de lui au Canada, mais son nom est Mundell. Son associé américain est Laffer et naturellement M. Kemp parle constamment de Laffer. Mais nous parlons de celui qui a conçu l'idée, M. Mundell.

Toutes les questions que j'ai abordées ici ce soir sont mentionnées dans les discours de M. Kemp. Il y a quelques mois, il obtenait au Congrès l'appui de 30 membres du caucus républicain. D'après les dernières nouvelles que j'ai eues, tous les membres républicains du Congrès se sont prononcés fermement en faveur de cette nouvelle économie qui en réalité n'innove pas. Elle revient simplement aux vérités fondamentales dont nous sommes écartés durant cette période où les théories d'Adam Smith, Ricardo, Keynes et Galbraith ont retenu notre attention. Retournez aux vérités fondamentales qui sont très simples: la productivité et l'épargne.

● (2030)

J'ai un autre article ici qui jette un peu de lumière dans l'obscurité. Il est tiré de la *Gazette* de Montréal du 15 juin 1977 et a été écrit par le rédacteur financier, Don McGillivray. L'article s'intitule "Economists display mental turmoil". Remercions Dieu qu'ils aient assez de bon sens pour s'interroger. Ils dominent les pays occidentaux depuis 30 ans, et nos gens doivent payer un prix élevé. Je voudrais citer certains des propos de Don McGillivray:

Le ton a été donné par David Winch de l'Université McMaster qui a dit à ses collègues économistes qu'ils avaient trop bien réussi au cours des dernières décennies à vendre leur version de la société humaine.

Je vais plus loin et je dis qu'ils ont dominé les gouvernements, les banques, les entreprises et les universités.

L'article poursuit:

Pendant un certain temps, leur «attirail de magie» a semblé vraisemblable. Mais maintenant les tours ne prennent plus.

«Quand ses tours ne semblent plus prendre», dit Winch, «l'habile magicien en invente de nouveaux.»

C'est ce que John Maynard Keynes, le grand économiste britannique, a fait il y a 40 ans quand il a avancé l'idée que le gouvernement devrait stabiliser l'économie en compensant le flux et le reflux du secteur privé.

Les économistes doivent maintenant débarasser leurs esprits des «chaînes» de Keynes qui n'a pas tenu compte du fait que certains groupes ont de la puissance—surtout les sociétés et les syndicats—alors que d'autres n'en ont pas. Le chômage et la stagnation sont le résultat de ce clivage...

Mais il a exhorté les économistes à surveiller le chien de garde que veut créer le gouvernement, l'organisme de surveillance de la période d'après contrôle, parce qu'il pourrait bien lui «pousser des dents» et devenir le «nouvel organisme de contrôle permanent des salaires et des prix».

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[Français]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, ce soir, je profite d'une occasion bien spéciale pour participer à un débat qui peut intéresser dans une très large mesure la Chambre des communes, mais je voudrais dire, monsieur le président, pour le

Anti-inflation—Loi

bénéfice des personnes qui sont dans les tribunes, ainsi que pour les Canadiens dans l'ensemble qui me liront peut-être demain, et je dis bien peut-être, que ce débat sera suivi de la décision que nous aurons à prendre dans quelques instants lors d'un vote, vers 10 heures. Je pense que les Canadiens auront à réaliser encore une fois comment il est futile d'avoir ce genre de débat si prolongé.

Monsieur le président, ce qu'on pourra conclure de ce débat de trois jours, qui a débuté à la fin de la semaine dernière, c'est que l'opposition sait très bien que le gouvernement a déjà décidé, à toutes fins pratiques, puisque nous l'avons annoncé jusqu'à un certain point au moyen d'un Livre vert déposé récemment, qu'effectivement nous sortirons de ces mesures de contrôle. La date du début de ce «décontrôle» n'a pas été annoncée, bien sûr, mais tout le monde sait au Canada actuellement que le gouvernement, au cours des derniers mois, suite à l'expérience des vingt derniers mois, a conclu qu'il faudrait considérer l'opportunité de mettre fin à ces contrôles.

Monsieur le président, le débat de ce soir ainsi que ceux d'aujourd'hui, de vendredi et de jeudi dernier s'inscrivent dans une formule de débat, ici à la Chambre des communes, qui permet aux députés ou à l'opposition officielle de sensibiliser, si la chose est possible, les Canadiens à certains problèmes. Ils ont choisi, parce que la loi le leur permettait, d'utiliser trois jours de débat sur cette question des mesures de contrôle. Monsieur le président, je suis député à la Chambre depuis 1962. J'ai siégé dans l'opposition pendant près de quatre ans. Je suis du côté gouvernemental depuis 1968 et membre du cabinet depuis environ 21 mois.

Je voudrais rappeler une courte expérience à mes collègues de la Chambre. Lorsque je fus assermenté comme ministre et membre du cabinet le 26 septembre 1975, lorsqu'on m'a remis les premiers documents officiels, ces documents traitaient, justement, de la situation économique canadienne, de son évolution au cours des mois antécédents et des perspectives d'avenir. Dans un autre document attaché à ce même document on me proposait des alternatives, monsieur le président, entre le *statu quo*, des mesures qu'on pourrait appeler incitatives et des mesures qu'il fallait reconnaître aussi comme légèrement coercitives.

Le gouvernement, au cours des mois antérieurs, avait eu à affronter des critiques véhémentes de la part de l'opposition d'une part, mais également de la presse et de l'opinion publique en général, à l'effet que l'inflation était devenue absolument intolérable. L'inflation avait atteint un niveau de 10 ou 11 p. 100. Les contrats collectifs en voie d'être négociés, les demandes exigeaient des accroissements de 15, de 25 et même de 50 p. 100. Une hausse phénoménale des prix s'annonçait. Le gouvernement s'est donc vu, monsieur le président, dans la situation d'être forcé d'intervenir.

Je me rappelle très bien, car c'est très frais à ma mémoire, que mes collègues du cabinet et moi-même, face à cette situation, nous nous sommes résolus à imposer cette mesure de contrôle. Ce fut seulement après de très longues discussions, de très longues analyses de la situation que cette décision fut prise. Elle ne fut pas prise facilement. Elle fut prise comme étant le seul moyen, à ce moment-là, de contrer cette inflation galopante qui minait l'économie de notre pays, qui causait une restriction et une diminution des investissements et qui érodait d'une façon fantastique le pouvoir d'achat des Canadiens.